



Syndicat des Eaux

LUY GABAS LÉES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
ANNEE 2020**

Chiffres clés 2020 - Assainissement

CHIFFRES CLES	SYNTHESE 2019	SYNTHESE 2020				
	TOTAL 2019	ex SIA	ex SIVU ACAMT	Maucor	Astis	TOTAL 2020
Territoire						
Communes adhérentes	9	6	3	1	1	11
Nombre de branchements	5 654	5 346	359	93	4	5 802
Nombre d'équivalent-habitants raccordés	14 135	13 365	898	233	10	14 505
Volumes facturés (m3)	834 926	745 951	30 514	11 855	550	788 870
Système d'assainissement						
Linéaire réseau (Km)	177 062	164 368	15 242	3 184	3 625	186 420
Nombre de poste de relevage	24	19	5	0	1	25
Nombre de station	3	2	1	1	1	5

Nombre de branchements	2019	2020
Système UZEIN	4 961	4 994
Système NAVAILLES-ANGOS	337	352
Système THEZE	351	359
Système MAUCOR		93
Système ASTIS		4
Total	5 654	5 802

Volumes facturés [m ³]	2019	2020
Système UZEIN	760 033	708 181
Système NAVAILLES-ANGOS	38 288	37 770
Système THEZE	36 134	30 514
Système MAUCOR		11 855
Système ASTIS		550
Total	834 926	788 870

Préambule

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public est établi par le Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SE Luy Gabas Léés).

Il retrace, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'activité du Syndicat **pour l'exercice 2020**, pour les 3 compétences exercées :

- Distribution d'eau potable ;
- Assainissement Collectif ;
- Assainissement Non Collectif.

Au 1^{er} janvier 2020, le périmètre du SE Luy Gabas Léés a fortement évolué pour toutes les compétences, avec :

- **L'intégration au service de distribution d'eau potable de 30 communes de l'ex Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région d'Arzacq (dissout concomitamment) ;**
- **L'extension de la compétence Assainissement Non Collectif à 23 communes de la Communauté de communes Nord Est Béarn et à la commune de Momas (délégation de la Communauté de Communes des Luys en Béarn);**
- **L'intégration au service Assainissement collectif du SE Luy Gabas Léés des communes d'Astis et Maucor.**

Le présent rapport constitue le bilan 2020 du service assainissement collectif.

Il a un double objectif. Il permet d'informer les usagers du service ainsi que les communes et Communautés membres du Syndicat, et les services de l'Etat, des principales actions menées au cours de l'exercice. C'est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir d'indicateurs de performance.

Son adoption par le Comité Syndical a lieu dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est mis à la disposition du public et transmis aux communes et Communautés adhérentes qui devront le présenter à leur assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément au décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, il est saisi et transmis par voie électronique sur le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), plateforme nationale de suivi des services.

Cette synthèse de l'exercice 2020 est bâtie autour des axes suivants :

- ✓ Caractéristiques techniques du service : son organisation, le territoire desservi, les conditions d'exploitation et les prestations assurées ;
- ✓ Valeurs du service pour l'année : estimation de la population desservie, nombre d'autorisations de déversement, nombre d'abonnés, volumes,
- ✓ Les caractéristiques du réseau de collecte, les systèmes d'épuration ;
- ✓ Evaluation de la performance du service ;
- ✓ Modalités de tarification du service : prix du service, recettes du service ;
- ✓ Financement des investissements du service : état des investissements, de la dette et des amortissements, programme pluriannuel de travaux.

SOMMAIRE

1.1. TERRITOIRE ET COMPETENCES	5
1.2. ORGANISATION.....	7
2.1. TERRITOIRE DESSERVI EN ASSAINISSEMENT	9
2.2. INDICATEURS A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT.....	9
2.3. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	10
2.4. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	11
2.5. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RESEAU DE COLLECTE (D201.0)	12
2.6. NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE (D202.0).....	13
2.7. CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS (ENVOI DES EFFLUENTS VERS UNE AUTRE COLLECTIVITE)	14
2.8. NOMBRE DE BRANCHEMENTS PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (RACCORDES AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE).....	14
2.8.1. REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNE.....	15
2.9. VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT (RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE).....	16
2.9.1. REPARTITION DES VOLUMES PAR COMMUNE	16
2.9.2. EAUX CLAIRES PARASITES	17
2.10. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	18
2.10.1. LINEAIRE DE CANALISATIONS PAR SYSTEME.....	18
2.10.2. IDENTIFICATION DES OUVRAGES EXISTANTS AFIN DE MAITRISER LES DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL EN TEMPS DE PLUIE PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	19
2.11. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	20
2.11.1. SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS.....	20
2.11.2. PRESCRIPTIONS DE REJET.....	21
2.11.3. QUANTITE DE BOUES ISSUES DES SYSTEME (D203.0)	23
3.1. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P201.1).....	24
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P202.2)	24
3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	26
3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3)	26
3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)	26
3.6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3).....	27

3.7. SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	28
4.1. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	31
4.2. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
4.2.1. REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE.....	32
4.2.2. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR L'EX SIA LUY DE BEARN (D204.0)	33
4.2.3. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR L'EX SIVU ACAMT (D204.0)	33
4.2.4. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR MAUCOR (D204.0)	34
4.2.5. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR ASTIS (D204.0)	34
4.3. RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	35
4.3.1. RECETTE DE LA COLLECTIVITE	35
4.3.2. RECETTE DE L'EXPLOITANT	35
5.1. FINANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE.....	36
5.2. ETAT DE LA DETTE.....	36
5.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS	36
5.4. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX.....	36
6.1. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	37
6.2. DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	37

1 - Le Syndicat des Eaux Luy Gabas

1.1. TERRITOIRE ET COMPETENCES

Le SE Luy Gabas Lées est un établissement public de coopération intercommunale, de type syndicat mixte à la carte. Il exerce les compétences suivantes :

- Distribution d'Eau Potable ;
- Assainissement Collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues d'épuration) ;
- Assainissement Non Collectif (contrôle, réalisation et entretien des installations).

Du fait de son statut de syndicat mixte à la carte, les communes y adhèrent selon leur choix pour une ou plusieurs compétences.

Ce Syndicat, créé au 01^{er} janvier 2018, est issu des évolutions administratives suivantes :

01^{er} janvier 2018 :

- Fusion des ex Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Lées et du Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn ;
- Représentation substitution de la commune d'Uzein par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées pour les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif.

01^{er} juillet 2018 :

- Transfert de la compétence Assainissement Collectif par l'ex Syndicat à Vocation Unique d'Assainissement Collectif d'Auriac, Miossens-Lanusse et Thèze ;
- Adhésion de la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour l'assainissement Non Collectif sur une partie de son territoire représentant 22 communes.

Les statuts en vigueur ont été approuvés par arrêté préfectoral n°64-2019-12-27-004, du 27 décembre 2019.

01^{er} janvier 2020 :

- Transfert de la compétence Eau Potable par l'ex Syndicat Intercommunal d'eau potable de la région d'Arzacq représentant 30 communes ;
- Adhésion des communes d'Astis et de Maucor pour la compétence Assainissement Collectif ;
- Extension du champ géographique de la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour l'assainissement Non Collectif pour la commune de Momas ;

- Adhésion de la Communauté de Communes Nord Est Béarn sur une partie de son territoire représentant 24 communes et de la commune de Momas pour la compétence Assainissement Non Collectif.

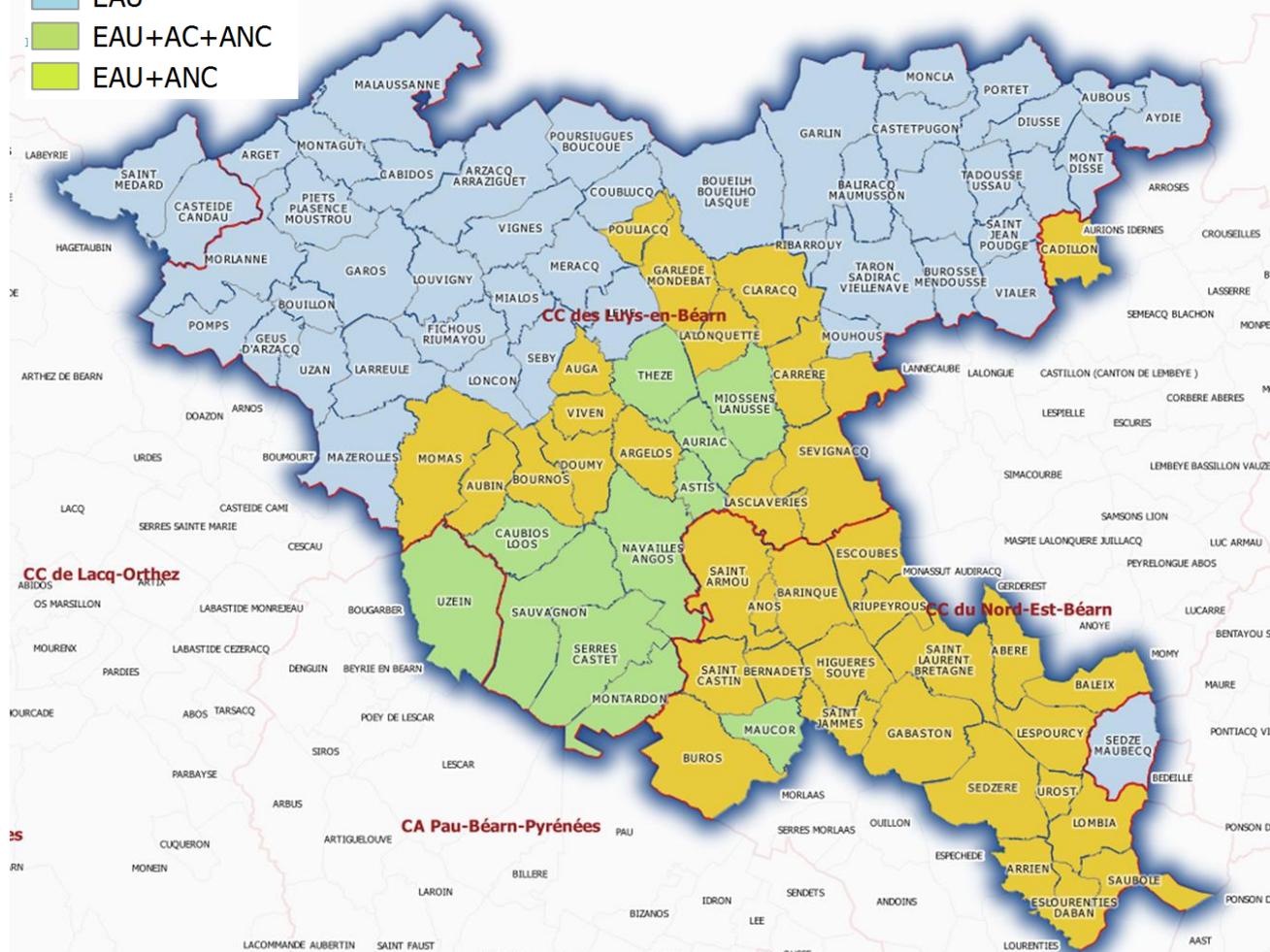
Le territoire du SE Luy Gabas Lées s'étend ainsi sur :

- **93 communes ;**
- **5 Communautés :**
 - Communauté de commune des Luys en Béarn
 - Communauté de commune du Nord Est Béarn
 - Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées
 - Communauté de Communes Adour Madiran
 - Communauté de Communes Lacq Orthez
- **41 500 habitants**



Compétences exercées

- ANC
- EAU
- EAU+AC+ANC
- EAU+ANC



1.2. ORGANISATION

Le siège du Syndicat est situé à la Maison des Luys, 68 chemin de Pau 64 121 SERRES-CASTET. Le bâtiment a fait l'objet de travaux début 2020 suite au départ du locataire du rez-de-chaussée (SEMILUB) et pour permettre l'installation des nouveaux agents dans les locaux (2 agents sur le service ANC). L'inauguration a eu lieu en février 2020.



Gouvernance :

Le renouvellement des délégués communaux et communautaires a eu lieu le 30 juillet 2020.

Le comité est constitué comme suit :

- Au total 105 délégués titulaires, dont :
 - 94 issus des communes ayant délégué une ou plusieurs compétences
 - 11 issus des Communautés ayant adhéré au Syndicat pour une ou plusieurs compétences
- 105 délégués suppléants

La présidence du Syndicat a été confié à Marc PEDELABAT-LARTIGAU, Maire de Carrère, qui succède à Jean-Pierre PEYS.

Six Vice-Présidents ont été élus : Messieurs Michel CUYAUBE (Sévignacq), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Max TUCOU (Serres-Castet), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint Armou), Gilles BRUNET (Caubios-Loos) et André POUBLAN (Montardon). Ils assurent chacun la présidence d'une commission thématique, mises en place à l'automne 2020 :

- Gestion des compétences et territoires
- Eau Potable
- Assainissement Non Collectif
- Assainissement Collectif
- Communication et Développement Durable
- Fonctionnement

Enfin, un Bureau a été désigné au sein du comité, il compte 19 membres, dont le Président et les vice-présidents, et 12 autres délégués.

Le personnel :

En 2020, le syndicat compte 9 agents dans ses services, dont :

- 5 agents de la Fonction publique territoriale : 4 à temps plein, 1 agent à temps partiel (80 %),
- 3 agents en contrat de droit privé (CDI) et à temps plein ;
- 1 agent administratif mis à disposition par la Communauté de communes des Luys en Béarn pour 100 % de son temps de travail (35h/semaine).

2 – Le service d'Assainissement

2.1. TERRITOIRE DESSERVI EN ASSAINISSEMENT

Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées intervient pour le service Assainissement collectif sur 11 communes depuis le 01 janvier 2020 : Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet, Uzein, Caubios-Loos, Thèze, Auriac, Miossens-Lanusse, Astis et Maucor.

Les missions du service sont les suivantes :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements existants

2.2. INDICATEURS A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Indicateurs descriptifs des services

- ✓ **D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
- ✓ **D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
- ✓ **D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- ✓ **D204.0** : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

- ✓ **P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- ✓ **P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- ✓ **P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU
- ✓ **P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU
- ✓ **P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU
- ✓ **P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
- ✓ **P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
- ✓ **P251.1** : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
- ✓ **P252.2** : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
- ✓ **P253.2** : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- ✓ **P254.3** : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel
- ✓ **P255.3** : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
- ✓ **P256.2** : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- ✓ **P257.0** : Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente
- ✓ **P258.1** : Taux de réclamations

2.3. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service assainissement du Syndicat est exploité en délégation de service public pour l'ensemble des communes ayant transféré leur compétence assainissement collectif.

Le délégataire est la société SATEG en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31/12/2022. La délégation est un affermage.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date*	Objet
1	03/10/2013	Intégration du réseau d'assainissement de Caubios-Loos
2	14/05/2018	Nouvelles missions aux vues des évolutions réglementaires, évolution du patrimoine, travaux amélioration STEP Uzein, travaux réseaux : équipements de mesures sur DO/TP, actualisation des indices de mise à jour pour la formule de révision
3	17/12/2019	Intégrer les ouvrages et le réseau des communes de MAUCOR, ASTIS et de l'ex SIVU ACAMT à compter du 1 ^{er} janvier 2020, Redéfinir le montant des travaux de renouvellement suite à l'extension du périmètre d'affermage, Adapter les dispositions techniques, juridiques et financières de cette intégration, Modifier la date d'actualisation de la rémunération du délégataire.
4	09/07/2021	Intégration de nouveaux ouvrages : la filière temps de pluie sur Uzein et un poste de relevage PR Aérosite sur Uzein.

*Date de visa en Préfecture

2.4. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La répartition des tâches est la suivante :

		Société S.A.T.E.G.	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	✓	✓
	fonctionnement	✓	
	surveillance et entretien des installations	✓	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	✓	✓
	facturation	✓	
	traitement des doléances client	✓	✓
Mise en service	assainissement collecte	✓	

	assainissement complet	✓	
	des branchements	✓	
	des collecteurs	✓	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	✓	
	curage des lagunes	✓	
	de la voirie	✓	
	des branchements	✓	
	des clôtures	✓	
	des collecteurs	✓	
	des équipements électromécaniques	✓	
	des ouvrages de traitement	✓	
	des postes de relèvement	✓	
	des stations d'épuration	✓	
	du génie civil	✓	
Renouvellement	de la voirie des ouvrages délégués		✓
	de l'ensemble des ouvrages	✓	
	des branchements	✓	✓
	des clôtures de longueur > 10 m		✓
	des collecteurs > 6m		✓
	des collecteurs < 6m	✓	
	des équipements électromécaniques	✓	
	des ouvrages de traitement		✓
	des postes de relèvement		✓
	des stations d'épuration		✓
	du génie civil		✓
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	✓	
	traitement des boues	✓	

2.5. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RESEAU DE COLLECTE (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif de l'ex SIA dessert **5346 Abonnés*** (soit environ **13 365 équivalent-habitants**). [*Nombre d'Abonnés x 2,5*]

Le service public d'assainissement collectif de l'ex SIVU ACAMT dessert **359 Abonnés*** (soit environ **898 équivalent-habitants**).

Sur la commune de Maucor, il dessert **93 Abonnés*** (soit environ **233 équivalent-habitants**) et sur la commune d'Astis, il dessert **4 Abonnés*** (soit environ **10 équivalent-habitants**)

**données issues du Rapport annuel du délégataire*

Au global, depuis 2020, le service Assainissement collectif du Syndicat dessert donc 5802 abonnés (soit environ 14 505 équivalent-habitants).

2.6. NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE (D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Un total de 25 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par le Syndicat sur le Système d'Uzein.

- Ministre de la Défense (5eme RHC) (Commune de LESCAR/SAUVAGNON),
- EXAMECA (Commune de SERRES-CASTET),
- BODYCOTE (Commune de SERRES-CASTET),
- [1996 et 2004] – Société BAYER ROCHE NICOLAS (Commune de LONS),
- [2001 & 2017] – Entreprise BOUCOU RECYCLAGE puis PAPREC (Commune de MONTARDON),
- [2003] – Ministre de la Défense (ETAP) (Commune de LONS),
- [2005 et 2006] – Entreprise RUBIO (Commune de LONS),
- [2005] - Transport RASCHETTI (Commune de SERRES-CASTET),
- [2009] – Restaurant La PAYOTTE (SARL BRC) (Commune de SERRES-CASTET),
- [2011] – Société SCANIA (Commune de SERRES-CASTET),
- [2012] – SCI GASPARD (Restaurant l'Atelier) (Commune de SERRES-CASTET),
- [2013] – SEDEMEXA (Commune de MONTARDON),
- [2013] – SERCO (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – LABORDE Alexandre, Salle de traite (Commune de SAUVAGNON),
- [2014] – FRIGERAL SAS (Commune de SAUVAGNON),

- [2014] – DESPAX (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – MAC DONALD (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – MAP (ancien intermarché) (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – SCI MALO (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – SICA PYRENNEES (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – SN TSAI (Commune de SERRES-CASTET),
- [2014] – ARROUZE SA (Commune de SERRES-CASTET),
- [2016] – ACT3 (Commune d’UZEIN),
- [2017] – Ministre de la Défense (QUARTIER DE ROSE) (Commune de LESCAR/SAUVAGNON),
- [2018] – Pressing de Serres (Commune de SERRES-CASTET),
- [2019] – HYDRE (Commune de SERRES-CASTET),

2.7. CONVENTIONS DE TRANSFERT D’EFFLUENTS (ENVOI DES EFFLUENTS VERS UNE AUTRE COLLECTIVITE)

Lien contractuel	Sens <i>(import/export)</i>	Usage <i>(secours/permanent)</i>	Cocontractant	Caractéristiques <i>(volumes, débit, qualités des effluents...)</i>	Date d’effet	Durée [an]
NON	Import vers SIA	Permanent	NEANT	- Z.I Nord de Lons : 14 abonnés		NEANT

2.8. NOMBRE DE BRANCHEMENTS PAR SYSTEME D’ASSAINISSEMENT (RACCORDES AU 31 DECEMBRE DE L’ANNEE)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L. 213-10-3 du code de l’environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l’agence de l’eau.

Les abonnés raccordés sur le **système d’Uzein** sont sur les communes de : Montardon, Serres-Castet, Sauvagnon, Caubios-Loos et Uzein. Les abonnés raccordés sur le **système de Serres-Castet** sont sur le Quartier Chemin Tristan et sont comptabilisés sur la commune de Serres-Castet.

Les abonnés raccordés sur le **système de Navailles-Angos** sont sur la commune de Navailles-Angos.

Les abonnés raccordés sur le **système de Thèze** sont sur les communes de : Thèze, Auriac et Miossens-Lanusse.

Les abonnés raccordés sur le **système d'Astis** sont sur la commune d'Astis.

Les abonnés raccordés sur le **système de Maucor** sont sur la commune de Maucor.

Nombre de branchements	2019	2020
Système UZEIN	4 961	4 994
Système NAVAILLES-ANGOS	337	352
Système THEZE	351	359
Système MAUCOR		93
Système ASTIS		4
Total	5 654	5 802

2.8.1. REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNE

Commune	2018	2019	2020
AURIAC	40	35	34
CAUBIOS-LOOS	76	86	86
MIOSENS-LANUSSE	5	5	5
MONTARDON	944	987	999
NAVAILLES-ANGOS	329	337	352
SAUVAGNON	1 338	1 384	1 388
SERRES-CASTET	2 142	2 172	2 178
THEZE	338	311	320
UZEIN	332	337	343
MAUCOR			93
ASTIS			4
Total des abonnés	5 544	5 654	5 802

2.9. VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT (RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE)

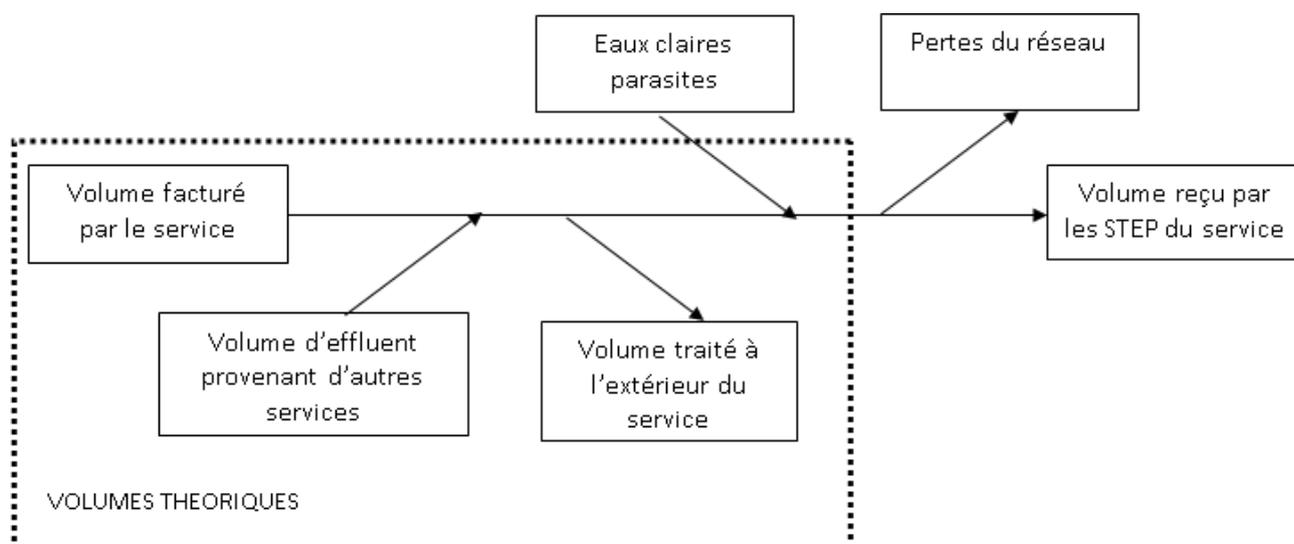
Volumes facturés [m ³]	2018	2019	2020
Système UZEIN	659 914	760 033	708 181
Système NAVAILLES-ANGOS	31 917	38 288	37 770
Système THEZE	42 873	36 134	30 514
Système MAUCOR			11 855
Système ASTIS			550
Total	735 079	834 926	788 870

2.9.1. REPARTITION DES VOLUMES PAR COMMUNE

Commune	2018	2019	2020
AURIAC	7268	3692	3264
CAUBIOS-LOOS	6958	7886	11628
MIOSENS	75	84	125
MONTARDON	138 132	119 777	104 334
NAVAILLES-ANGOS	31 917	38 288	37 770
SAUVAGNON	188 820	215 537	154 366
SERRES-CASTET	283 350	381 795	395 283
THEZE	35 530	32 358	27 125
UZEIN	43 029	35 509	42 570
MAUCOR			11 855
ASTIS			550

2.9.2. EAUX CLAIRES PARASITES

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station. * (Volume entrée Station + Volume By-passés) – Volume Théorique



Année		2018	2019	2020
Système UZEIN	Volume théorique (Facturé aux Abonnés)	659 914	760 033	708 181
	Volume Entrée Station	1 286 431	1 353 499	1 372 129
	Volume By passés (Entrée STEP)	1 349 239	939 917	864 881
	Volume d'eaux claires parasites*	1 975 756	1 533 383	1 528 829
Système NAVAILLES-ANGOS	Volume théorique (Facturé aux Abonnés)	31 917	38 288	37 770
	Volume Entrée Station	43 666	45 648	45 488
	Volume By passés (PR Deuze)	16 166	18 728	16 853
	Volume d'eaux claires parasites*	27 915	26 088	24 571
Pluviométrie		1 045	1 304	1 248

2.10. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

2.10.1. LINEAIRE DE CANALISATIONS PAR SYSTEME

Nom du système d'assainissement	Type de réseau	Linéaire [m]	
		2019	2020
Système UZEIN	Réseau Gravitaire	133 592	134 786
	<i>Réseau refoulement</i>	11 753	12 892
	TOTAL	145 345	147 678
Système NAVAILLES-ANGOS	Réseau Gravitaire	12 672	12 886
	<i>Réseau refoulement</i>	3 729	3 730
	TOTAL	16 402	16 616
Système THEZE	Réseau Gravitaire	12 553	12 553
	<i>Réseau refoulement</i>	2 689	2 689
	TOTAL	15 242	15 242
Système SERRES CASTET	Réseau Gravitaire	74	74
	<i>Réseau refoulement</i>	0	0
	TOTAL	74	74
Système MAUCOR	Réseau Gravitaire		3 184
	<i>Réseau refoulement</i>		0
	TOTAL		3 184
Système ASTIS	Réseau Gravitaire		3 220
	<i>Réseau refoulement</i>		405
	TOTAL		3 625
TOTAL systèmes	Réseau Gravitaire	158 891	166 703
	<i>Réseau refoulement</i>	18 171	19 716
	TOTAL	177 062	186 420

Pour information, pour connaître la rentabilité d'un réseau, il est d'usage de calculer par système le ratio d'abonné par rapport à la valeur guide suivante : **1 abonné pour 30 mètres**.

Nom du système d'assainissement	Linéaire gravitaire [m]	Nombre branchements	Ratio branchement
Système UZEIN	134 786	4 994	1,11
Système NAVAILLES-ANGOS	12 886	352	0,82
Système THEZE	12 553	359	0,86
Système MAUCOR	3 184	93	0,88
Système ASTIS	3 220	4	0,04

2.10.2. IDENTIFICATION DES OUVRAGES EXISTANTS AFIN DE MAITRISER LES DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL EN TEMPS DE PLUIE PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'avenant 2 au contrat de DSP, le Syndicat a confié au délégataire des travaux d'équipements de mesure sur l'ensemble des DO et TP afin de connaître les volumes déversés.

Au niveau des DO, le DOS7 n'a pas été équipé en raison de la mise en place de l'équipement sur le TP6 situé à 50 mètres de ce DO. Le DOS7 a été obturé.

N° DO	Nom DO	Commune	Rue	Milieu récepteur	Mise en place télésurveillance	Charge collectée (Eh)
DOM1	route de la mairie	MONTARDON	route de la mairie	Laps	LT US	520
DOC2	piscine/Gare routière	SERRES CASTET	chemin liben	Luy de Béarn	LT US	1720
DOC3	rond-point du LIBEN	SERRES CASTET	chemin liben	Luy de Béarn	LT US	400
DOC4	Grille	SERRES CASTET	chemin Hourregue	Luy de Béarn	LT US	8200
DOS5	l'Isle	SAUVAGNON	CD 289	Geés	LT US	1230
DOS6	bourg sud/pont du Luy	SAUVAGNON	chemin de Bernes	Luy de Béarn	LT US	710
DOS7	Cournau/terrain de pétanque	SAUVAGNON	chemin du Cournau	Luy de Béarn	Non équipé – Proposition de fermeture du DO avec plaque amovible 700 x 500 si test positif	460
DOC8	rue du Luy	SERRES CASTET	rue du Luy	Luy de Béarn	LT US	750

Au niveau des TP, le TP8 n'a pas été équipé en raison de la faible charge collectée sur ce TP et de la difficulté technique de mettre en place un équipement sur ce site.

N° TP	Nom TP	Commune	Rue	Milieu récepteur	télésurveillance	Charge collectée (Eh)
TP1	chemin du bois	MONTARDON	chemin du bois	Laps	LT US	280
TP2	rue de la vallée d'Ossau	SERRES CASTET	rue de la vallée d'Ossau	Bruscos	LT US	1300
TP3	chemin du Luy	SAUVAGNON	chemin du Luy	Luy de Béarn	LT US	10200
TP4	chemin Cuyala	SAUVAGNON	chemin Cuyala	Luy de Béarn	LT US	10370
TP5	chemin Peyret	SERRES CASTET	chemin Peyret	Laps	LT US	2200
TP6	aval chemin Cournau	SAUVAGNON	chemin Cournau	Luy de Béarn	LT US	11590
TP7	hacienda	SAUVAGNON	chemin de matelot	Luy de Béarn	LT US	8500
TP8	caubios	CAUBIOS-LOOS	Vc2 (voie d'Uzein)	Luy de Béarn	Non réalisé	150

2.11. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

2.11.1. SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Nombre de système	Filière	Capacité nominale (EH)	Lieu de rejet
Système UZEIN	Boues activées	20 000	Luy de Béarn
Système NAVAILLES-ANGOS	Filtre planté roseaux	800	pas de rejet
Système THEZE	Biodisques	1000	Luy de France
Système MAUCOR	Lagunage aéré	250	Laps
Système ASTIS	Filtre planté roseaux	200	Luy de France
Total		22 265	

2.11.2. PRESCRIPTIONS DE REJET

● Système UZEIN

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n°64-2020-10-29-005 du 29 octobre 2020.
Autorisation initiale de 2000 renouvelée en 2020.

- *Pour des débits entrants < 4000 m³/j*

Paramètres	Concentration (mg/l)	Ou	Rendement (%)
DBO5	9 (du 01/06 au 30/09) 10 (du 01/10 au 31/05)		97
DCO	39 (du 01/06 au 30/09) 50 (du 01/10 au 31/05)		75
MES	35		90
NTK	2,9		-
NH4	0,8		-
NO2	0,5		-
NO3	6,2		-
NGL	10,4		70
Pt	0,5 (du 01/06 au 30/09) 1 (du 01/10 au 31/05)		96 (du 01/06 au 30/09) 94 (du 01/10 au 31/05)

- *Pour des débits entrants de 4000 m³/j au Percentile 95 (calculé sur les 5 dernières années)*

Paramètres	Concentration (mg/l)	Ou	Rendement (%)
DBO5	25		80
DCO	125		75
MES	35		90
NGL	15 (en moyenne annuelle)		70
Pt	2 (en moyenne annuelle)		80

● Système Navailles-Angos

Déclaration de rejet : arrêté préfectoral n°2013317-0007 du 13 novembre 2013 complété par l'arrêté préfectoral n°2014198-0012 du 17 juillet 2014.

Paramètres	Concentration (mg/l)	Et	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	150		60
MES	100		50
NTK	-		-
Pt	-		-

● Système Thèze

Déclaration de rejet : arrêté préfectoral n°2012214-0004 du 01 août 2012.

Paramètres	Flux maximal (kg/j)	Concentration (mg/l)	Ou	Rendement (%)
DBO5	7,5	25		94
DCO	27	90		89
MES	10,5	35		95
NTK	3,6	12		
NGL	4,5	15		
Pt	0,6	2		

● Système Maucor

Déclaration de rejet : arrêté préfectoral du 13 septembre 2001.

Paramètres	Flux maximal (kg/j)	Concentration (mg/l)
DBO5	15	25
DCO	22,5	125
MES	18,75	30
NTK	3,75	1

● Système Astis

Non soumis à déclaration

2.11.3. QUANTITE DE BOUES ISSUES DES SYSTEME (D203.0)

Système	Filière de traitement des boues
Système Uzein	Compostage
Système Navailles-Angos	Déshydratation sur filtre planté de roseaux
Système Thèze	Stockage sur filtre planté de roseaux
Système Serres-Castet	Apport de boues liquides en tête d'une autre station
Système Maucor	Extraction de boues liquides
Système Astis	Déshydratation sur filtre planté de roseaux

Tonnes de matières sèches produites	2018	2019	2020
Système Uzein	151,00	136,39	169,56
Système Navailles-Angos	0,00	0,00	0,00
Système Thèze	6,06	11,16	10,59
Système Serres-Castet	0,00	0,00	0,00
Système Maucor			0,00
Système Astis			0,00
TOTAL	157,06	147,55	180,15

3 – Fonctionnement et performance

3.1. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P201.1)

Il est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2019	2020
Taux de desserte global	99 %	99 %

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P202.2)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :			15
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	95,21%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		173,34	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		182,051	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	93,96%	14
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		171,06	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		182,051	
Total Partie B :			29
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	37,69%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		68,62	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		182,051	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :			30
VALEUR DE L'INDICE			74

3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Le système de collecte des effluents est **non conforme pour Uzein** au titre de l'année 2020 car les données des points déversements réglementaires sur le réseau (points A1 : c'est-à-dire trop-plein et déversoirs d'orage) par temps de pluie représentent 36,8 % des volumes collectés. Le système est en cours de conformité car un plan d'action est en cours.

La collecte des effluents n'est pas déclarée **pour Navailles-Angos**. Toutefois, une remarque est faite sur les effluents déversés au niveau du trop-plein du poste de relevage situé sur le site de l'ancienne station d'épuration car 27 % des effluents collectés ont été déversés au niveau de ce trop-plein.

La collecte des effluents n'est pas déclarée **pour Thèze**. Toutefois, une remarque est faite sur la sensibilité du réseau aux eaux claires parasites.

3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3)

Le système d'Uzein est **non conforme au titre de la conformité équipement** car :

- La valeur du percentile 95 des débits entrants sur les 5 dernières années est de 16 464 m³/j pour un débit de référence de 4000 m³/j.
- Malgré les travaux réalisés en 2020 et la mise en service de la filière temps de pluie en fin d'année 2020, les données transmises ne permettent pas de considérer que la station est en mesure de traiter correctement les effluents collectés jusqu'au débit de référence.

Les équipements d'épuration sont **conformes pour Navailles-Angos**.

Les équipements d'épuration sont **conformes pour Thèze**.

3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)

Le système d'Uzein est **non conforme au titre de la conformité performance** car les résultats d'autosurveillance révèlent que seulement 49 % des effluents collectés ont été traités et 51 % des effluents ont été by-passés.

La performance des ouvrages d'épuration est **conforme pour Navailles-Angos**.

La performance des ouvrages d'épuration est **non conforme pour Thèze** car les résultats d'autosurveillance font apparaître un dépassement des concentrations en NGL et Pt.

3.6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Conformité des filières : oui

Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100 : 100%.

Tonnes de matières sèches produites	2018	2019	2020
Systeme Uzein	151,00	136,39	169,56
Systeme Navailles-Angos	0,00	0,00	0,00
Systeme Thèze	6,06	11,16	10,59
Systeme Serres-Castet	0,00	0,00	0,00
Systeme Maucor			0,00
Systeme Astis			0,00
TOTAL	157,06	147,55	180,15

3.7. SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
84,1	595,92	100%	157,5 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
18	157,5 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU				
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
74	182,464	595,92	5 802	5 802
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation	Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	182,051
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	0,55	182,464
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km $1/182,051 * 100 = 0,55$: nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

Prix du service pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet et Uzein	
D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)
2,76	2,77

Prix du service pour les communes d'Auriac, Miossens-Lanusse et Thèze	
D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)
3,40	3,10

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
1,11	19 222,37	1 725 228	0,34	5 805
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
143,79	788 870	143,79
	Données de consolidation	Données de consolidation

4 – Tarifs et éléments financiers

4.1. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante du Syndicat a voté :

- les tarifs concernant la part collectivité par délibération du 10 décembre 2019,
- les frais d'accès au service (PFAC) par délibération en date du 10 décembre 2019.

Le service assainissement collectif est géré en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société S.A.T.E.G sont fixés par le contrat de DSP et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les autres prestations facturées aux abonnés sont fixées par un bordereau de prix annexé au contrat d'affermage. Ces prix sont actualisés annuellement.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés (Agende de l'Eau Adour Garonne).

Le service assainissement collectif est assujetti à la TVA. Le taux de TVA applicable sur la totalité des montants hors taxe est de 10 %.

4.2. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix payé par l'abonné se décompose de la manière suivante :

- Une part « syndicale » : constituée d'une part fixe, assimilée à un abonnement, et d'une part variable suivant la consommation réelle relevée. Elle permet au syndicat de financer ses travaux d'investissements ainsi que ses frais de fonctionnement. Le délégataire étant chargé de la facturation, il perçoit gratuitement cette part pour le compte du syndicat, et la lui reverse dans sa totalité en respectant les délais fixés par le contrat.
- Une part « délégataire » : constituée d'une part fixe, assimilée à un abonnement, et d'une part variable suivant la consommation réelle relevée. Elle rémunère le délégataire pour couvrir ses frais d'achat d'eau, d'entretien et d'exploitation des ouvrages, ainsi que les charges de service.

Les tarifs ci-après détaillent pour l'ensemble des systèmes la part du délégataire et la part syndicale, en euros hors taxes, et hors redevance Agence de l'Eau, au **1^{er} janvier 2020** :

TARIFS 2020 - ASSAINISSEMENT	"Ex Luy de Béarn" DSP SATEG Montants HT et hors redevance	"Ex SIVU ACAMT" DSP SATEG Montants HT et hors redevance	"Maucor" DSP SATEG Montants HT et hors redevance	"Astis" DSP SATEG Montants HT et hors redevance
Tarifs part délégataire				
Abonnement	16,30 €	16,30 €	16,30 €	16,30 €
m3	0,5721 €	0,5721 €	0,5721 €	0,5721 €
Tarifs part syndicale				
Abonnement	42,00 €	42,00 €	42,00 €	53,81 €
m3	1,2075 €	1,7919 €	1,0300 €	1,3319 €

4.2.1. REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

La note d'information sur les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2020 est jointe en annexe.

	2019	2020
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m3)	0,25	0,25

4.2.2. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR L'EX SIA LUY DE BEARN (D204.0)

PRIX ASSAINISSEMENT - Année 2020

Territoire Ex Luy de Béarn

Pour une facture de 120 m3

	TARIFS 2020 ASSAINISSEMENT	Montant Facture (120 m3)
Part fixe	58,30 €	58,30 €
Part variable	1,7796 €	213,55 €
<i>Agence "modernisation"</i>	<i>0,2500 €</i>	<i>30,00 €</i>
Total HT		301,85 €
TVA 10 %		30,19 €
TOTAL TTC		332,04 €
	<i>Prix du m3 HT, hors redevance</i>	2,265 €
	<i>Prix du m3 TTC</i>	2,767 €

4.2.3. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR L'EX SIVU ACAMT (D204.0)

PRIX ASSAINISSEMENT - Année 2020

Territoire Ex SIVU ACAMT

Pour une facture de 120 m3

	TARIFS 2020 ASSAINISSEMENT	Montant Facture (120 m3)
Part fixe	58,30 €	58,30 €
Part variable	2,3640 €	283,68 €
<i>Agence "modernisation"</i>	<i>0,2500 €</i>	<i>30,00 €</i>
Total HT		371,98 €
TVA 10 %		37,20 €
TOTAL TTC		409,18 €
	<i>Prix du m3 HT, hors redevance</i>	2,850 €
	<i>Prix du m3 TTC</i>	3,410 €

4.2.4. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR MAUCOR (D204.0)

PRIX ASSAINISSEMENT - Année 2020

Territoire MAUCOR

Pour une facture de 120 m3

	TARIFS 2020 ASSAINISSEMENT	Montant Facture (120 m3)
Part fixe	58,30 €	58,30 €
Part variable	1,6021 €	192,25 €
Agence "modernisation"	0,2500 €	30,00 €
Total HT		280,55 €
TVA 10 %		28,06 €
TOTAL TTC		308,61 €
	<i>Prix du m3 HT, hors redevance</i>	<i>2,088 €</i>
	<i>Prix du m3 TTC</i>	<i>2,572 €</i>

4.2.5. PRESENTATION DE LA FACTURE 120 M3 SUR ASTIS (D204.0)

PRIX ASSAINISSEMENT - Année 2020

Territoire ASTIS

Pour une facture de 120 m3

	TARIFS 2020 ASSAINISSEMENT	Montant Facture (120 m3)
Part fixe	70,11 €	70,11 €
Part variable	1,9040 €	228,48 €
Agence "modernisation"	0,2500 €	30,00 €
Total HT		328,59 €
TVA 10 %		32,86 €
TOTAL TTC		361,45 €
	<i>Prix du m3 HT, hors redevance</i>	<i>2,488 €</i>
	<i>Prix du m3 TTC</i>	<i>3,012 €</i>

4.3. RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

4.3.1. RECETTE DE LA COLLECTIVITE

Données issues du compte d'affermage

	2018	2019	2020
Total recettes liées à la facturation des abonnés	953 248,50	1 098 121,46	1 213 994,35
<i>dont redevances eaux usées domestiques</i>	<i>775 447,30</i>	<i>877 953,55</i>	<i>969 947,08</i>
<i>dont abonnements</i>	<i>177 801,20</i>	<i>220 167,91</i>	<i>244 047,27</i>
Factures Exercices antérieurs	-2488,45	-1 960,22	-4580,77
Impayés	-4260,78	-24 376,54	-11 174,52
Factures irrécouvrables	-3 189,68	-6 824,22	-4603,49
SOLDE	943 309,59	1 064 960,48	1 202 797,11

4.3.2. RECETTE DE L'EXPLOITANT

Données issues du compte d'affermage

	2018	2019	2020
Total recettes liées à la facturation des abonnés	426 418,24	467 185,26	547 343,55
<i>dont redevances eaux usées domestiques</i>	<i>352 794,51</i>	<i>389 185,88</i>	<i>452 771,87</i>
<i>dont abonnements</i>	<i>73 623,73</i>	<i>77 999,38</i>	<i>94 571,68</i>
Factures Exercices antérieurs	-1339,64	-845,17	-916,14
Impayés	-446,27	-8874,59	-4711,13
Factures irrécouvrables	-1 928,50	-4 603,34	-2875,34
SOLDE	422 703,83	452 862,16	540 673,22

5 – Financement des investissements

5.1. FINANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE

Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions accordées
Aménagement des bâtiments, Matériel bureau et informatique, Travaux divers, Station épuration Navailles, Programmes extension réseau 2016 et 2018, Actualisation du schéma directeur, Traitement Eaux claires parasites Uzein, Système Astis, Réhabilitation réseaux 2020	1 841 709,36	948 553,43

5.2. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	623 182,47	708 444,98	703 082,86
dont en intérêts	250 931,02	249 813,79	228 615,02
dont en capital	372 251,45	458 631,19	474 467,84

5.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

	2019	2020
Montant des amortissements	527 617,44	534 428,76

5.4. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

Le plan pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice est présenté en annexe.

6 – Actions de solidarité

6.1. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

	2018	2019	2020
Nombre d'abandon de créance			
Montant des abandons de créance	25.73	137.48	143.79
Versement à un fonds de solidarité			
Nombre de demandes reçues			

6.2. DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucun investissement n'a été réalisé en application de l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : NOTE DE CALCUL ACTUALISATION PRIX DELEGATAIRE
- ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- ANNEXE 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX
- ANNEXE 4 : SPECIMEN DE FACTURE 120 M³ AU 1^{ER} JANVIER EX SIA LUY DE BEARN

ANNEXE 1 :
NOTE DE CALCUL ACTUALISATION PRIX DELEGATAIRE

SATEG

Partenaire : SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LEES

Référence contrat : 648100/02

Produit : Assainissement Type de contrat : Affermage Type d'encaissement : Société

Abonnement part SATEG

Prix (HT) à compter du 01/01/2021

Redevance : Abonnement part SATEG

Devisé : Euro

Date d'actualisation : 12/11/2020

K : 1.0435

Prix révisé = ([K=1,1954] * Prix de base) * [K1=0,87291]

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,55 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,15 \times 1570284 / 1570284_0 + 0,3 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0$ Contrat - K = $(0,55 \text{ ICHT-E} / \text{ICHT-E}_0 + 0,15 \text{ E} / \text{E}_0 + 0,30 \text{ TP10A} / \text{TP10A}_0) + (1 - \text{GProd}) \text{N}$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,1954

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/10/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	102,00000	01/03/2020	10/07/2020	SITE MONITEUR + INSEE			118,70000
1570284	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TARIF VERT A - PRIX DEPART US	120,10000						177,36153
	Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766	010534766	01/05/2020	30/09/2020	SITE INTERNET INSEE		1,586418	111,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	125,90000						140,09203
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	TP10A2010	01/06/2020	25/09/2020	MTPB 6104		1,2701	110,30000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat = $0,55 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,15 \times 1570284 / 1570284_0 + 0,3 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0$

.	0,55	×	118,7 / 102		0,64005
.	+	0,15	×	177,3615324 / 120,1	+ 0,22152
.	+	0,3	×	140,09203 / 125,9	+ 0,33382
.					-----
.					1,19539

Correcteur de révision K1 : 0,87291

K définitif : 1,0435

CRITERES TARIFAIRES

n.r. = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	15,73	16,41						

n.r. = non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	0,5519	0,5759						

ANNEXE 2 :
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'ofce de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.vosreseaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>



COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les Industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs Industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tel : 05 56 11 19 99
Départements 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 85
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tel : 05 55 88 02 00
Départements 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tel : 05 59 80 77 90
Départements 40 - 64 - 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tel : 05 65 75 56 00
Départements 12 - 30 - 46 - 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 61 43 26 80
Départements 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82

**DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !



ANNEXE 3 :
PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Type de travaux	N°OP	Nom Opération	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction des apports d'eaux claires Parasites							
Réhabilitations ponctuelles	49	Réhabilitation ponctuelles regard, boîtes et réseaux (identifiés SD)		0 €	0 €	1 000 000 €	150 000 €
	50	Réhabilitation des réseaux 2020-2022			0 €	350 000 €	300 000 €
Programmes de pose - repose	59	Mise en séparatif Sauvagnon - Lot. Ensoureyado et Lous Barradats			2 910 €	500 000 €	140 000 €
	Maîtrise des flux et de la qualité des rejets						
Système Uzein	56	Recherche et réduction des micropolluants	0 €	13 700 €	0 €	30 000 €	
	47	Traitement ECP à la STEP d'Uzein, autorisation	6 300 €	35 411 €	1 452 000 €	350 000 €	
Système Maucor	57				0 €	25 000 €	
Système Astis	58				251 345 €	65 000 €	
Système Thèze	55		2 700 €		0 €	25 000 €	
Amélioration et adaptation du fonctionnement courant							
Tous les systèmes	22	Travaux Divers	21 726 €	6 838 €	10 115 €	50 000 €	40 000 €
	30	STEP Plantations		0 €	24 325 €	80 000 €	
Système Navailles	45	PROG 2016 - Extension	140 000 €	83 169 €	17 955 €		
	46	PROG 2018 - Extension	12 020 €	157 716 €	54 050 €	100 000 €	
Investigations complémentaires et études, divers							
ITV - inspections compl	48	Recherches eaux claires réseaux (ITV, inspections regards, capteurs)		0 €	0 €	40 000 €	15 000 €
		Achat terrain STEP Thèze		0 €	0 €	25 000 €	
Gestion patrimoine		Achat terrain STEP Uzein		0 €	1 750 €	5 000 €	
		Achat terrain STEP Navailles			0 €	35 000 €	
		Achat terrain STEP Astis			0 €	5 000 €	
	29	Acquisition matériel et outillage	12 686 €	0 €	0 €	2 000 €	
DIVERS		Acquisition matériel roulant				110 000 €	
		Acquisition logiciel exploitation - Frais étude			0 €	3 027 €	
		Acquisition matériel informatique et aménagement bâtiment		780 €	14 785 €	5 000 €	
Rythme d'investissement annuel (€HT)			295 432 €	520 909 €	1 843 630 €	1 955 027 €	710 000 €

ANNEXE 4 :
SPECIMEN DE FACTURE 120 M3 AU 1^{ER} JANVIER 2020
EX SIA LUY DE BEARN

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
***** CAUBIOS-LOOS	m ³	306420	015 mm			Conso. simulée	
Votre facture en détail							
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées					271,85		299,04
Abonnement					58,30		64,13
Part Syndicale	Année 2020				42,00	10,00	
Part SATEG	Année 2020				16,30	10,00	
Consommation					213,55		234,91
Part Syndicale	Année 2020		120	1,2075	144,90	10,00	
Part SATEG	Année 2020		120	0,5721	68,65	10,00	
▶ Organismes publics					30,00		33,00
Consommation					30,00		33,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2020		120	0,2500	30,00	10,00	
				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 30,19 €	Total facture TTC : 332,04 €	
				HT soumis à TVA : 301,85 €	TVA sur les débits : 30,19 €		